Synthèse

Observatoire pérenne de la récolte forestière mécanisée

Etude de faisabilité

25/SF/2206



France Bois Forêt est l'interprofession nationale de la filière forêt-bois. Créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, elle fédère les organisations professionnelles de la filière et est reconnue comme interlocutrice par les pouvoirs publics sur les sujets forêt-bois. En concertation avec ses 24 organisations membres, France Bois Forêt met en œuvre des actions collectives de communication et de promotion de la forêt française et des usages du bois, de recherche, d'innovation et de développement.

France Bois Forêt est ainsi le reflet d'une filière responsable, qui gère durablement ses forêts et sa matière première, tout en relevant les défis d'aujourd'hui et de demain.
franceboisforet.fr

Réalisé par : Institut technologique FCBA

INSTITUT TECHNOLOGIQUE

Pilotés par :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Office National des Forêts

Communes forestières France

Les Coopératives Forestières

FNB FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS

FNEDT Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires

Contexte et objectifs

La mobilisation de la ressource forestière en France est essentielle au démarrage de toute l'activité de la filière forêt-bois et fait largement appel à la mécanisation.
Des enquêtes territoriales ont lieu à des pas de temps divers et variés, en fonction de financements disponibles à un instant t, ou n'ont même encore jamais eu lieu sur certains territoires. Les acteurs de la filière et les pouvoirs publics identifient la nécessité de stabiliser la méthode afin de couvrir l'ensemble du territoire national et d'assurer le financement sur la durée.

L'objectif était donc de définir les conditions nécessaires à la mise en place d'un observatoire national pérenne des moyens de la récolte forestière mécanisée, permettant d'obtenir des informations à la fois en termes de structuration des entreprises (moyen humain, activités) et en termes de mécanisation (moyen matériel). Pour permettre cette réalisation, plusieurs objectifs sous-jacents ont été identifiés : définition du cahier des charges des besoins, cadrage de la méthodologie d'enquête à utiliser, définition de la faisabilité économique.

Principaux résultats obtenus

Cahier des charges des besoins :

Principaux points du cahier des charges des besoins :

- Le projet doit permettre de définir les conditions nécessaires à la mise en place d'un observatoire national pérenne et concerté, uniquement des moyens de la récolte forestière mécanisée (non pris en compte de la récolte manuelle et des aspects économiques des entreprises).
- Les bénéficiaires de l'observatoire national sont : les organisations professionnelles, les pouvoirs publics, les entreprises de la mobilisation des bois.
- Les résultats de l'observatoire seront utilisés à la fois en interne aux organisations professionnelles mais également en externe.
- Les livrables seront *a minima* composés d'un rapport et d'une synthèse. Il est également souhaité qu'une base de données Excel anonymisée soit disponible.
- La disponibilité de l'information est souhaitée au niveau départemental, lorsque c'est possible.
- Les résultats doivent être disponibles tous les 2 ans.
- Concernant les éléments techniques retenus, ils sont traduits au travers des différentes fiches du formulaire d'enquête (fiche générale, fiche abattage, fiche débardage, fiche câble, fiche broyage).

Indicateurs de résultats

Indicateur 1 :

Nombre de scénarios proposés pour la méthodologie

Dans le cadre de l'étude, 4 scénarios ont été proposés :

- Année 0 (harmonisation des données de la base « partenaires projet » et envoi exhaustif de la fiche d'enquête simplifiée à la base) et Année 1 (mise à jour de la base « partenaires projet » et envoi de la fiche d'enquête complète à 60% de la base)
- Années suivantes (15% d'échantillonnage par an)
- Années suivantes (60% d'échantillonnage tous les 2 ans)
- Méthodologie « historique » utilisée par FCBA lors des enquêtes territoriales passées, mais déclinée au niveau national

Indicateur 2 :

Coût annuel maximal pour FBF de la solution privilégiée

Il n'est pas possible de fournir un coût annuel maximal pour FBF de la solution privilégiée vu qu'il n'existe pas de consensus entre les partenaires du projet. Néanmoins, les coûts totaux suivants peuvent être apportés :

- Réalisation année 0 : 78,5 k€HT
- Réalisation année 1 : 128 k€HT
- Réalisation des années suivantes :
 - « 15% d'échantillonnage » : 63,5 k€HT par an
 - « 60% d'échantillonnage » : 128 k€HT tous les 2 ans

Par ailleurs, il a été compilé les résultats disponibles en France suite aux dernières enquêtes territoriales réalisées par FCBA afin de se rendre compte des informations à disposition.

Méthodologie d'enquête :
A partir du cahier des charges des besoins, différentes méthodologies d'enquête ont été élaborées, présentées puis discutées. Mais à l'issue de travaux, il n'existe pas de consensus entre les partenaires sur la méthodologie à utiliser : les organisations professionnelles du comité de pilotage ont convenu qu'elles en rediscuteraient entre elles.

Par ailleurs, il a été compilé au sein d'un « Mémo » l'ensemble des questions récurrentes et dont il était donc légitime de pouvoir avoir une réponse écrite pour éclairer les échanges.

Enfin, il a été présenté un retour d'expériences au niveau du taux de réponse, en lien avec la base de données initiales, sur les dernières enquêtes territoriales réalisées par FCBA.

Faisabilité économique :
Les différentes méthodologies proposées ont fait l'objet d'un chiffrage financier qui a été et discuté. Mais à l'issue de travaux, il n'existe pas de consensus entre les partenaires sur le financement à privilégier : les organisations professionnelles du comité de pilotage ont convenu qu'elles en rediscuteraient entre elles.

Valorisation

Bien qu'à l'issue des travaux, il n'existe pas de consensus entre les organisations professionnelles du comité de pilotage sur la méthodologie et le financement à privilégier, cette étude a permis de travailler sur les conditions nécessaires à la mise en place d'un observatoire national pérenne sur les moyens matériels de la récolte forestière mécanisée. Suite aux discussions qui auront lieu entre ces organisations professionnelles, une suite pourra être donnée par le dépôt d'une proposition à l'appel à projets du programme 2027-2028 de France Bois Forêt pour la mise en place de l'observatoire.

Par ailleurs, cette étude a également permis de mettre en place une méthodologie de travail. Ainsi, celle-ci va être réutilisée sur la thématique des travaux sylvicoles au travers du projet intitulé « Observatoire pérenne des moyens en travaux sylvicoles » (Référence 26OE2343). Elle permettra de définir le cahier des charges des besoins au travers de l'expression des besoins et de l'élaboration des fiches d'enquête.